



VILLE DE
LA TOUR - DE - PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 27/2012

le 31 octobre 2012

Concerne :

Suite donnée au postulat de Monsieur Etienne Balestra "Un inventaire de la situation actuelle et future des propriétés communales".

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La présente communication a pour but d'informer le Conseil communal sur les démarches entreprises par la Municipalité suite à l'adoption du préavis 11/2009 déposé en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Etienne Balestra intitulé « Un inventaire de la situation actuelle et future des propriétés communales ».

Rappelons en préambule les demandes du postulant :

- Faire l'inventaire des biens immobiliers de la commune (terrains et immeubles) ;
- Donner une description des orientations stratégiques connues pour ces propriétés ;
- Donner une description des projets en cours ou à venir pour ces propriétés.

Le Service des domaines et bâtiments s'est attelé à cet important travail de compilation. Dans sa séance du 3 septembre 2012, la Municipalité a pris connaissance de ce volumineux dossier et l'a accepté tel que proposé.

L'inventaire réalisé se présente sous la forme d'un premier classeur répertoriant l'ensemble des parcelles classées par type, à savoir, parcelles construites administratives, scolaires, locatives, sociétés, chalets et non construites. Ces fiches techniques donnent ainsi une vision générale du patrimoine communal et contiennent des indications diverses telles que N° parcelle, valeur ECA, surface, état locatif, etc. De plus, un chapitre en bas de page donne une information sur les perspectives prévues pour chacune des parcelles.

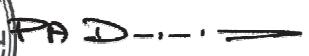
Un second classeur rassemble la fiche de l'extrait cadastral pour chaque parcelle avec un plan de situation de celle-ci.



Ces documents sont à disposition des commissions permanentes pour consultation auprès du Service des domaines et bâtiments.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 8 octobre 2012

